

Le texte libre : une pratique émancipatrice !

La pédagogie Freinet est un mouvement politique et social qui vise à développer la coopération, l'expression de soi et l'autonomie en école publique. Si vous souhaitez en savoir plus, contactez le Groupe Freinet de votre Département (GD) afin d'assister aux réunions ou aux congrès de l'ICEM. Face à des problématiques qui ne trouveront pas forcément de réponse auprès de vos collègues conventionnels, intégrer un groupe d'enseignant-e-s Freinet est la meilleure solution pour développer et surtout maintenir votre pratique.

Le texte libre dans la pédagogie Freinet

Le texte libre est un apport de la pédagogie Freinet. Dans ses écrits, Freinet énonce les conditions de réalisation du texte libre : celui-ci doit être **vraiment libre et motivé**, c'est-à-dire que l'élève doit **éprouver le besoin d'écrire**, on ne peut obliger l'élève à écrire un texte libre, l'élève doit avoir besoin d'écrire comme l'enfant apprend à parler parce qu'il en ressent le besoin. L'écriture est donc abordée dans un ensemble d'activités qui font sens : correspondance avec une autre classe, expression de soi et édition de petits livres dans la classe, élaboration d'un exposé... Ensuite, ce besoin doit être mobilisé par des fins éducatives : le texte libre est un matériau pédagogique. Ainsi la pratique du texte libre implique que l'élève ait le choix d'écrire ou non, qu'il ait le choix de son sujet ainsi que du moment de la rédaction* (pendant le temps scolaire, on peut imaginer que l'élève s'extrait de la classe pour écrire sur un coin de table). Cet exercice implique de fait que le texte de l'élève soit entendu sans moquerie et qu'il ait la possibilité temporelle et matérielle d'écrire selon ses besoins et ses envies.

La pratique du texte libre se déroule en trois temps.

D'abord l'élève annonce son projet d'écriture (facultatif), puis il écrit son brouillon, enfin, après

correction de l'enseignant, il met en forme son texte et corrige son expression (mise au propre dans un beau cahier ou tapé à l'ordinateur). Cet exercice se prête parfaitement à un travail coopératif car chacun de ces moments est accompagné d'un retour oral et collectif : l'annonce des projets d'écriture à l'oral permet aux élèves en « panne d'inspiration » de trouver des idées, le texte écrit est finalement lu à la classe et discuté, enfin l'activité de correction et de mise en forme peut également être collective.

Ensuite, les textes peuvent servir de base à un apprentissage (en CP, un texte libre est étudié chaque semaine en lecture naturelle ; à partir du CE2, un texte peut servir de support en étude de la langue).

Enfin, chaque texte peut être publié dans un recueil de textes (petits livres édités et présents dans la bibliothèque de la classe et/ou de l'école), dans le journal scolaire ou encore être joint à la correspondance scolaire. Certains peuvent même servir de support à des ateliers théâtre. Le fait que chaque production personnelle soit partagée et communiquée à la classe, voir au delà, est un élément très motivant pour les élèves.

Note : Ce principe de partage est valable pour toutes les matières abordées à l'école (arts plastiques,

expression corporelle, exposés, recherches mathématiques, sciences...).

Mettre en place le texte libre dans une classe non-Freinet ?

Certains enseignants pratiquent uniquement le texte libre dans leur classe, et c'est un bon début. Mais bien que cette activité permette une certaine catharsis chez les élèves, elle peut vite s'essouffler

et les élèves perdent alors leur motivation, si elle n'est pas exploitée, c'est-à-dire communiquée ou utilisée comme support à d'autres activités. Ainsi, l'enseignant se rend compte rapidement que le texte libre n'est efficace que dans un ensemble de pratiques qui font bouger le reste de son organisation de classe, où le travail coopératif et la libre expression auraient leur place.

Retour d'expériences de Mathilde

L'objectif dans mes classes est de produire des écrits, de libérer le rapport à l'écrit pour des élèves qui écrivent peu sinon pas, de réutiliser ces écrits pour des fins éducatives, de valoriser les productions des élèves par une réalisation finale et enfin d'encourager le travail coopératif et une dynamique de classe.

→ Fréquence

Pour avoir un véritable impact dans les apprentissages, il est préférable de pratiquer le texte libre de manière ritualisée : tous les jours en primaire pendant 20 à 30 min (dès la petite section) ; une fois par semaine, le même jour par exemple dans le 2nd degré.

Le texte libre présente souvent de meilleurs résultats avec un travail suivi durant toute l'année scolaire qu'utilisé lors de séquences ponctuelles, même si cela n'est pas inintéressant, en particulier pour expérimenter une première fois cette pratique, ou pour les enseignants remplaçants.

La première séance de texte libre :

Afin de présenter la première séance de texte libre, on peut proposer aux élèves une concertation collective sur le thème de « qu'est ce qu'écrire ? Que peut-on écrire ? Pourquoi écrit-on ? ». Cette concertation permet de donner des idées d'écriture aux élèves par l'énoncé des différents écrits qu'ils connaissent : les récits fictifs ou réels, imaginaires, merveilleux, fantastiques, d'amour, d'horreur..., l'écriture de souvenirs, de textes documentaires, d'articles, de billets d'humeur, de lettres, de e-mails, de poèmes, de dialogues ou de scènes de théâtre. Plus tard, les temps d'écriture peuvent servir à la rédaction d'exposés, de lettres

de correspondance, ou d'articles pour le journal de la classe.

Pour susciter l'envie, nous pouvons annoncer que ces textes vont permettre de réaliser un livre de la classe qui serait en quelque sorte une photographie de la classe à un instant donné. Cette « image » de la classe devrait représenter la diversité des personnalités des élèves, leur capacité à produire un livre ensemble ainsi que leurs progrès.

On peut également exploiter les productions sous forme de petits livres, accessibles dans la bibliothèque.

Étape 1 - Projet d'écriture et début de brouillon

Les élèves ont ensuite été invités à réfléchir à un « projet d'écriture » : que voulez-vous écrire ? à propos de quoi voulez-vous écrire ?

Ce premier moment d'écriture est bref (cinq minutes).

Ensuite, les élèves qui le souhaitent peuvent partager avec la classe leur projet, ce moment a pour but de donner des idées à ceux qui n'en ont pas eu : ils peuvent ainsi reprendre les idées des autres. Mais ce moment a également pour but de discuter des projets de chacun : les élèves peuvent

interroger celui qui présente son projet, lui faire des remarques ou lui demander des précisions.

Étape 2 – écriture et amélioration des textes

On rencontre souvent des questions au sujet de ce qui était permis dans l'écriture : « a-t-on le droit d'écrire une histoire d'amour ? », « a-t-on le droit d'utiliser le présent ? », « a-t-on le droit de se mettre en scène ou d'écrire à propos d'autres élèves de la classe ? ».

→ **Le respect des autres** : Il faut rappeler les consignes du texte libre : tout est permis, tout est libre, néanmoins ce n'est pas faire usage de liberté que de disposer d'autrui : **les élèves qui souhaitent parler d'autres élèves dans leur texte doivent au préalable leurs demander leur accord**. Ce travail a permis d'alerter les élèves sur le fait que la liberté s'exerce dans le respect des autres conformément à la loi première des pédagogies Freinet et institutionnelle : « Chacun a le droit d'être bien dans son corps et dans sa tête. »

→ **La communication** : le but de la communication écrite ou orale est d'être compris, ainsi un texte qui passe sans cesse du présent au passé posent des difficultés de compréhension.

→ **Corriger les textes** : Plusieurs solutions sont possibles : souligner les erreurs des élèves, corriger avec l'élève à côté, passer par un système d'auto correction, un travail coopératif de correction (nettoyage de textes libres centré sur l'étude de la langue, ou enrichissement littéraire)... Pour s'épargner des corrections fastidieuses, certains enseignants mettent en place un système

qui permet à l'élève d'indiquer les textes qu'ils souhaitent partager, et ceux qui resteront à l'état de brouillon. Ainsi, **seuls les textes qu'ils veulent partager (et donc publier) seront corrigés**.

On peut également demander aux élèves de lire leur texte à un camarade et de le lui faire relire avant de remettre sa copie à l'enseignant.

Étape 3 – le rendu final

→ **Recopier le texte au propre** : là encore plusieurs possibilités peuvent être envisagées : le taper à l'ordinateur afin d'en faire un recueil ou [un petit livre](#), le recopier de manière manuscrite dans un cahier d'écrivain...

En fin séance ou lors de moment de présentation, les élèves volontaires peuvent lire leurs productions à la classe, puis donnent la parole aux camarades pour un tour de questions / remarques autour de leurs productions (uniquement positives le 1er mois). Les élèves ne sont pas obligé-e-s de partager leur texte avec le reste de la classe. Ils et elles doivent néanmoins montrer la version finalisée de leur travail à l'enseignant.

→ **Quelques liens utiles** :

- [Une première séance de texte libre avec sa classe \(compte rendu d'un stage de l'ICEM\)](#)

- A lire également, [l'histoire de mon dessin, en maternelle](#).

- [Support .odt pour la rédaction de petits livres sur ordi](#)

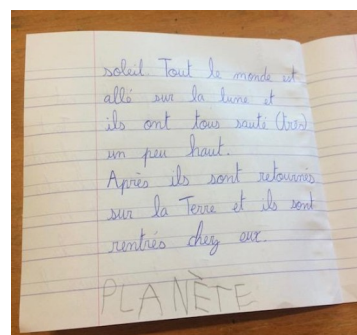


Figure 1: Exemple de texte libre en maternelle sur cahier d'écrivain